



LYCEE LECONTE DE LISLE

FICHE FINANCIERE

Règlement intérieur de la restauration :

Extraits du règlement intérieur :

Le régime ou le type de forfait ne peut être modifié en cours de période. Tout changement est notifié au service de gestion au plus tard, 15 jours avant la fin de la période. Il prendra effet au début de la période suivante.

Le montant des tarifs est fixé pour l'année civile par le Conseil Régional. Les tarifs sont consultables à la rubrique « Gestion » du site du lycée, dès leur validation par le conseil d'administration au cours du 1er trimestre.

Tout forfait commencé jusqu'au prochain trimestre est dû.

L'accès au restaurant scolaire s'effectue au moyen d'une carte magnétique remise à l'élève. La 1ère carte est gratuite. Son remplacement suite à une perte, une dégradation ou à un vol est payant, au tarif de 10 euros.

Les élèves se présentant 2 JOURS consécutifs sans carte ne pourront accéder au restaurant sans régulariser leur situation.

La carte magnétique sera restituée à l'établissement au départ de la demi-pension ou de l'internat. En cas de non restitution, le prix de la carte sera réclamé à la famille.

Pour information, les tarifs prévisionnels pour l'année scolaire 2026-2027 vous seront diffusés dès que possible.

Inscription de l'élève / l'étudiant

Nom et Prénom de l'élève/ l'étudiant :

Classe : Date de naissance :

Régime de l'élève/l'étudiant : *(un seul choix possible)*

Externe

Demi-pensionnaire : *(un seul forfait possible)*

3 jours par semaine : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi

4 jours par semaine : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi

5 jours par semaine

Interne :

Interne CPGE (6 jours)

Interne Pré-Bac (5 / 6 jours)

Interne BTS (5 jours)

Mon enfant ne mange pas de :

Bœuf Cabri Porc Autres :

Allergies : **(Transmettre obligatoirement un certificat médical à l'infirmerie du lycée)**

Représentant légal

Nom Prénom de la personne qui paye et perçoit les frais scolaires
(demi-pension, internat, voyages scolaires)

Madame Monsieur

Numéro de téléphone :

Adresse mail :@

Pièces à fournir obligatoirement :

- Pièce d'identité du responsable

- Le Livret famille, jugement de divorce et/ou de séparation le cas échéant

- Le RIB de la personne qui paye et perçoit les frais scolaires

- L'élève qui dépend du service d'aide sociale à l'enfance et dont les frais de demi-pension sont assurés par le conseil général devra fournir le(s) justificatif(s) : Jugement de tutelle.

Date :

Nom et signature du Responsable légal

(Précédé de la mention : *vu et pris connaissance*)